

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAMAZAN
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAMAZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Bernard MONPOUILLAN, Maire.

Date de convocation : 11/12/2018

Nbre de conseillers :	13
Présents :	13
Absents :	00
Votants :	13
Pour :	05
Contre :	06
Abstention :	02

PRESENTS : MM. MONPOUILLAN Bernard – LAGROLLET Serge – MONICARD Gilbert – MAYSONNADE Denis – LECOMTE Patrick – LARRALDE André – SOULIER Yvain – Mme HALLIEN Catherine DECKER Jean-Jacques – Mme VAN LAARHOVEN Margareth – Mme JANTHIEU Carole – BRUNET Eric – Mme LANGLADE Pierrette

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. SOULIER

Délibération N° 58-2018

OBJET : Avis sur exploitation gravière de Gaujac et Montpouillan

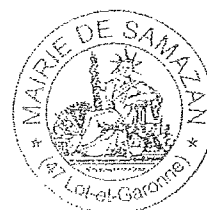
Après débat le Conseil Municipal

Est défavorable au projet de renouveler et étendre l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur les communes de Gaujac et de Montpouillan en raison de la perte de terrain agricole et de la nuisance environnementale

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 21.12.2018
Publié le : 21.12.2018

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,
B.MONPOUILLAN





Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de MARMANDE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-12-21

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Samazan

N° de SIREN: 214702854

Numéro Acte de la collectivité locale: 582018

Objet acte: Avis sur exploitation gravière
Gaujac-Montpouillan

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.8.2-Autres

Identifiant Acte: 047-214702854-20181217-582018-DE
